Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DPE 40 Renforcement de la structure du déversoir d'orage Bièvre pour l'extension de la ligne 14 - Convention avec la RATP et le SIAAP.

M. Mao PENINOU, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'une convention tripartite avec la RATP et le SIAAP relative aux conditions de financement et de réalisation des travaux de renforcement du déversoir d'orage Bièvre, nécessaires, dans le cadre de l'opération de prolongement de la ligne 14 du métro.

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINOU au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention entre la RATP, le SIAAP et la ville de Paris relative aux travaux de renforcement du déversoir d'orage Bièvre nécessaires, dans le cadre de l'opération de prolongement de la ligne 14 du métro.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

Article 3 : Les recettes prévues à l'article 13.3 de la convention seront constatés sur la section exploitation du budget annexe de l'assainissement de la ville de Paris pour les exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO